

Communiqué de presse
Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030
Réunion publique d'ouverture consacrée au projet d'aménagement du site de
compétition de Montgenèvre

Marseille, le 29 août 2026

La réunion publique d'ouverture de concertation préalable consacrée au projet d'aménagement du site de compétition de Montgenèvre, organisée sous l'égide des garants de la CNDP (Commission nationale du débat public), saisie volontairement par la Solideo Alpes 2030, s'est tenue hier soir à Montgenèvre. À l'initiative de la Solideo Alpes 2030, en présence du directeur général du COJOP Alpes 2030 et de la Maire de Montgenèvre, cette rencontre a permis de présenter les grandes orientations du projet, d'expliquer la démarche de concertation et d'échanger avec les habitants et acteurs du territoire.

Plus de 150 personnes ont participé à cette rencontre, témoignant de l'intérêt du territoire pour projet structurant pour le Briançonnais.

En complément, des points d'information mobiles ont été mis en place le 26 août 2026, de 10h à 12h, sur le marché de Briançon et le vendredi 28 août 2026, de 10h à 12h, devant l'Office de Tourisme de Montgenèvre.

La concertation se poursuit avec plusieurs temps d'échange ouverts au public. Un atelier suivi d'une visite participative sera proposé prochainement. Cette rencontre permettra de faire découvrir le site et d'échanger autour de plusieurs thématiques à travers un parcours commenté.

Dans le but d'impliquer la jeunesse, un atelier dédié aux jeunes scolaires est également organisé le 9 septembre 2026, afin de leur permettre de découvrir le projet, de poser leurs questions et d'exprimer leur avis selon des modalités pédagogiques et ludiques adaptées à leur âge.

Une table ronde commune aux trois concertations (site de compétition de Montgenèvre, ascenseur valléen de la Grande Plagne et site de compétition de ski de fond à La Clusaz) sur l'accessibilité, pour les personnes en situation de handicap sera organisée durant la concertation, fin septembre.

Enfin, une réunion publique de clôture se tiendra le 28 septembre, de 18h à 21h à Montgenèvre. Elle permettra de présenter une première synthèse de la participation, d'échanger avec le public et de recueillir les avis sur les principaux enjeux du projet.

L'ensemble des contributions recueillies lors de ces différents temps d'échange, ainsi que celles déposées en ligne ou consignées dans les registres papier disponibles en mairie de Montgenèvre, alimenteront le bilan de la concertation, qui sera rendu public à l'issue de la démarche.

Rappel du projet d'aménagement du site de compétition de Montgenèvre

Située à la frontière franco-italienne, dans le Briançonnais, la station de Montgenèvre constitue le seul accès français au domaine international de la Voie Lactée. Le site retenu pour les épreuves se situe au sein du domaine skiable existant, entre 1 860 et 2 600 mètres d'altitude, sur un secteur majoritairement exposé au nord, favorable à la conservation de la neige. Montgenèvre accueillera les épreuves d'halfpipe, de snowboard cross, de ski cross, de slalom géant parallèle, de freeride, de ski-alpinisme et de slopestyle des Jeux d'hiver d'Alpes 2030.

Le choix de ce site permet de regrouper plusieurs disciplines sur un périmètre compact, tout en restant facilement accessible depuis le centre de la station. Pour répondre aux exigences sportives internationales, le domaine skiable existant devra toutefois évoluer : adaptation des pistes, renouvellement du télésiège du Prarial et modernisation des équipements de production de neige.

Le projet poursuivrait ainsi une double ambition : organiser dans de bonnes conditions les épreuves des Jeux d'hiver d'Alpes 2030 et moderniser durablement les infrastructures de la station, en améliorant les pistes de retour station et leur sécurité, en sécurisant l'enneigement face au changement climatique et en laissant un héritage pérenne pour le domaine skiable et ses usagers.

Chaque discipline au programme nécessiterait des pistes et des aménagements spécifiques, approuvés par la Fédération Internationale de Ski et de Snowboard (FIS). Différents tracés ont été étudiés pour répondre à ces besoins, tout en garantissant un véritable héritage pour la station, et en limitant les impacts sur les milieux naturels et sur le paysage. A ce stade, la solution retenue, sur le secteur du Prarial et des Chalmettes, est celle qui permet de répondre au mieux à ces objectifs en élargissant la piste verte existante et en créant une nouvelle piste bleue pour assurer un retour station plus qualitatif et sûr pour les skieurs.

Le télésiège du Prarial, mis en service en 1990, est aujourd'hui un équipement vieillissant nécessitant une maintenance renforcée et générant des surcoûts pour la Régie. Son remplacement, prévu à courte ou moyenne échéance, serait ainsi accéléré par la perspective des Jeux, avec l'installation d'un appareil débrayable six places en cœur de station, améliorant le confort des usagers et l'accessibilité du domaine skiable aux personnes en situation de handicap. Le chalet de chronométrage et le tapis de remontée pour débutants, impactés par les aménagements, seraient reconstruits à neuf. Enfin, les équipements de production de neige seraient modernisés afin de mieux faire face à des périodes de froid favorables à la production de neige plus courtes, sans augmenter les volumes d'eau que la station est déjà autorisée à prélever.

S'informer et contribuer

L'ensemble des informations relatives au projet sont disponibles sur la plateforme de participation citoyenne dédiée : [PLATEFORME SOLIDEO 2030 : Solideo Alpes 2030](#)

Les habitants et les acteurs du territoire peuvent continuer à déposer leurs contributions et observations jusqu'au 2 octobre 2026 via cette plateforme sur les registres en ligne et à la mairie de Montgenèvre.

À propos de la Solideo Alpes 2030

Créée par décret en février 2025, [la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030](#) est un établissement public chargé de la réalisation des ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Présidée alternativement par les deux présidents de Région Sud et Auvergne Rhône Alpes, elle veille à garantir la livraison des infrastructures dans les délais, avec un haut niveau d'exigence environnementale, d'innovation et d'héritage pour les territoires alpins.

Contact Presse :

presse@solideo2030.fr

06 64 6919 90 / 07 71 50 50 09